

NOS MISSIONS S'ADRESSENT

- Aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail) et orientées marché du travail ou en voie de l'être ou prêtes à engager une démarche dans ce sens. Quel que soit leur statut : demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, aux travailleurs indépendants.
- Aux employeurs privés et publics, quel que soit leur effectif.

NOS RÉSULTATS 2017

- 209 offres d'emploi reçues et exploitées en direct
- 206 actions de formation qualifiantes ou professionnalisantes
- 586 contrats de travail signés (dont 22 en alternance)
 - 83 CDI
 - 285 contrats supérieurs à 6 mois
 - 79 contrats compris entre 3 et 6 mois
 - 139 contrats inférieurs à 3 mois
- 6 créations d'activité
- 182 maintiens dans l'emploi réussis

CONTACT

Cap Emploi Sameth Le Havre

58 rue du Général Chanzy

Chanzy Office

76600 LE HA VRE

☎ 02.35.22.71.21

☎ 02.35.43.52.81

✉ secretariat@capemploi76lehavre.com



En partenariat avec

GROUPE JLO
DÉVELOPPEUR DE QVT

Mai 2018

cap
emploi
ressources handicaps

sameth
Handicap & Entreprises
solutions actives pour le maintien
dans l'emploi

NOTRE MISSION

Faciliter le **recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi** des personnes en situation de handicap dans les entreprises du secteur privé et les établissements du secteur public (administrations d'Etat, collectivités territoriales,



Opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle

Au 1^{er} janvier 2018, et conformément à la loi travail, les missions de maintien dans l'emploi ont été intégrées au sein des OPS Cap emploi dénommés temporairement Cap emploi-Sameth.



ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Notre équipe apporte aides et conseils à toutes les étapes de la démarche, en fonction des besoins rencontrés :

Au service des personnes handicapées :

- Accueillir, informer et orienter.
- Identifier les besoins à couvrir dans une situation d'accès à l'emploi et mobilisation des réponses adéquates.
- Accompagner à l'élaboration et/ou validation d'un projet de transition ou d'évolution professionnelle et dans sa mise en œuvre par l'axe formation le cas échéant.
- Accompagner à la recherche d'un emploi.
- Faciliter la prise de fonction et l'adaptation au poste de travail.

Au service des employeurs privés et publics :

- Accueillir, informer et orienter.
- Informer et sensibiliser sur l'emploi des personnes handicapées.
- Identifier et valider les besoins de l'employeur et proposer un plan d'actions concerté.
- Accompagner dans tout le processus de recrutement, de l'identification des postes, compétences et contraintes associées, à recherche et présentation de candidatures ciblées, jusqu'à l'intégration du salarié en entreprise ou dans l'établissement.
- Proposer et mobiliser des aides et mesures de droit commun ou spécifiques en fonction des besoins de l'employeur et de la personne notamment dans l'identification et la mise en œuvre de la compensation en lien avec le handicap de la personne.
- Soutenir dans la mise en œuvre des adaptations de poste.
- Faciliter l'accueil du collaborateur handicapé et sa prise de fonction au sein de l'établissement.

ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Notre équipe apporte aides et conseils à toutes les étapes de la démarche de **maintien dans l'emploi** et de l'accompagnement des salariés et des entreprises.

Au service des personnes handicapées et des employeurs privés et publics :

- Informer et conseiller sur le cadre juridique et la démarche de maintien dans l'emploi.
- Identifier les besoins à couvrir dans une situation de maintien dans l'emploi et mobilisation des réponses adéquates.
- Identifier les solutions pour maintenir la personne sur son poste ou dans l'entreprise / établissement et accompagnement à leur mise en œuvre.
- Accompagner les salariés à l'élaboration et/ou validation d'un projet de transition ou d'évolution professionnelle et dans sa mise en œuvre par l'axe formation le cas échéant.
- Suivi durable en emploi (6 mois) afin de consolider les actions entreprises par l'OPS avec l'employeur et/ou la personne dans le cadre d'un maintien dans l'emploi réussi.

Dans le cas où le maintien dans l'emploi précédemment occupé n'est pas possible, la personne handicapée peut bénéficier d'un accompagnement pour sa reconversion professionnelle.

Le service est gratuit pour l'entreprise et pour la personne